

2022-2023

PARIS SCHOOL OF TECHNOLOGY AND MANAGEMENT
(Établissement Privé d'Enseignement Supérieur)

DOSSIER DE CANDIDATURE

(Formation enregistré au RNCP de niveau I & II)

Session	<input type="checkbox"/> Automne (19/10/2022)	Date de concours souhaitée : _____ L'admission se fait sur étude du dossier et concours comportant des épreuves écrites et orales.
	<input type="checkbox"/> Printemps (01/02/2023)	
<input type="checkbox"/> Initiale	<input type="checkbox"/> Alternée	

ÉTAT CIVIL (à compléter en majuscule d'imprimerie)

Madame Monsieur Mademoiselle

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le ____/____/____ à _____ en/au _____

Nationalité : _____ N° INE : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Avez-vous une reconnaissance RQTH ? Non Oui

Si OUI, avez-vous besoin d'un accompagnement spécifique ? NON/ OUI : Veuillez préciser :

PHOTO

SPÉCIALISATIONS ET ANNÉES

COCHEZ LA SPÉCIALISATION ET L'ANNÉE CHOISIES :

CYCLE BTS	CYCLE BACHELOR	CYCLE MASTÈRE
<input type="checkbox"/> Management Commercial Opérationnel <input type="checkbox"/> 1 ^{re} année <input type="checkbox"/> 2 ^e année	<input type="checkbox"/> Responsable de développement <input type="checkbox"/> 3 ^e année	<input type="checkbox"/> Manager d'affaires (Pas de printemps) <input type="checkbox"/> 4 ^e année <input type="checkbox"/> 5 ^e année
<input type="checkbox"/> Commerce International <input type="checkbox"/> 1 ^{re} année <input type="checkbox"/> 2 ^e année	<input type="checkbox"/> Responsable Marketing et Commercial (Commerce International) <input type="checkbox"/> 3 ^e année	<input type="checkbox"/> Manager des Organisations (Management et Stratégie d'Entreprise) <input type="checkbox"/> 4 ^e année <input type="checkbox"/> 5 ^e année
<input type="checkbox"/> Comptabilité et Gestion <input type="checkbox"/> 1 ^{re} année <input type="checkbox"/> 2 ^e année	<input type="checkbox"/> Communication Spécialité Publicité <input type="checkbox"/> 3 ^e année	<input type="checkbox"/> Manager des Organisations (Management et Stratégies Financières) <input type="checkbox"/> 4 ^e année <input type="checkbox"/> 5 ^e année
<input type="checkbox"/> Gestion des PME <input type="checkbox"/> 1 ^{re} année <input type="checkbox"/> 2 ^e année	<input type="checkbox"/> Chargé de Gestion Sociale et Projet RSE <input type="checkbox"/> 3 ^e année	<input type="checkbox"/> Mastère européen management des ressources humaines <input type="checkbox"/> 4 ^e année <input type="checkbox"/> 5 ^e année

Initiales de l'étudiant _____ 1

VOTRE PARCOURS SCOLAIRE / De la terminale à votre dernière année d'études

Année	Diplôme ou titre préparé	Obtenu	Nom et adresse de l'établissement
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

J'ai déjà une expérience dans le secteur d'activité que je souhaite intégrer : Oui Non

Si oui, indiquez une expérience significative

Entreprise : _____ Fonction occupée : _____ Durée : _____

Type de contrat : Stage Alternance Emploi VIE (indiquez pays) : _____

Description du poste :

MÉTIERS / DÉBOUCHÉS

J'ai fait des recherches afin de déterminer la formation que je souhaite suivre : Oui Non

Comment ? (Conseiller d'orientation, fiche métier, rencontres, forum métier, autres...)

Initiales de l'étudiant 2

Je peux citer (ci-dessous) au moins 3 métiers auxquels cette formation permet d'accéder : Oui Non

COMPÉTENCES

Je connais les principales activités du ou des métiers : Oui Non

Si oui, citez 3 exemples

Je possède déjà les compétences en lien avec le ou les métiers visés : Oui Non

Si oui, citez les compétences déjà acquises

Initiales de l'étudiant 3

PROJET PROFESSIONNEL

Décrivez en quelques lignes votre projet professionnel à l'issue du PSTM

VOTRE CHOIX D'ÉCOLE

Qu'attendez-vous du PSTM ?

J'ai comparé différentes formations et différentes écoles avant de faire mon choix : Oui Non

Si oui listez les formations et les écoles consultées

Initiales de l'étudiant 4

SAVOIR- ÊTRE PROFESSIONNELS

Dans la liste des compétences ci-dessous, indiquez par une croix :

- Les 3 compétences qui vous semblent être vos points forts
- Les 3 compétences sur lesquelles vous souhaitez évoluer

	Points forts	Axes d'amélioration
Prendre la parole en public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Négocier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Être à l'écoute de ses interlocuteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Convaincre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M'adapter à mon environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Analyser une situation ou un problème	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gérer des conflits	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travailler en équipe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avoir un rôle facilitateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fédérer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Être rigoureux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mobiliser sa créativité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FRAIS DE SCOLARITÉ ANNUELS 2022/ 2023

1 - MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITÉ 2022-2023

Les frais de scolarité comprennent : frais d'inscription, supports de cours, mise à disposition de moyens informatiques. En revanche, ils n'incluent pas la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) à verser au GROUS via le site cvec.etudiant.gouv.fr (à titre indicatif : 91€ en 2022-2023). Les frais de scolarité ne comprennent pas non plus les frais de mutuelle.

Dès réception de vos résultats vous informant de votre admission par courrier, il vous appartient de confirmer votre inscription par le versement de l'acompte lié au 1^{er} règlement avant la date limite figurant sur l'attestation d'admission. Le solde est à régler selon les modalités précisées dans le tableau des frais de scolarité annuels, le 1^{er} règlement ne constituant pas une facilité de paiement. Faute de règlement de l'acompte à l'inscription dans les conditions ci-dessus, votre inscription n'est pas effective et devient caduque, nonobstant votre admission.

ZONE 1 - Pour les étudiants qui sont ressortissants d'un État membre de l'Espace Economique Européen ou qui ont leur résidence fiscale ou leur domicile principal dans un État membre de l'Espace Economique Européen.

Formation initiale							
FRAIS DE SCOLARITÉ ANNUELS	ACOMPTE	1 ^{RE} MODALITÉ		2 ^E MODALITÉ*		3 ^E MODALITÉ*	
	pour les 3 modalités Versement à l'inscription	Règlement en 1 versement Solde en 1 versement 15 jours avant le 1er jour des cours	Montant total	Règlement en 7 versements pour les rentrées de septembre/octobre 7 Mensualités le 20 de chaque mois du 20/10/22 au 20/04/23	Montant total	Règlement en 4 versements pour les rentrées de janvier/février 4 Mensualités le 20 de chaque mois du 20/02/22 au 20/05/23	Montant total
1 ^{re} année (BTS - initiale)	1000 €	3300 €	4300 €	472 €	4304 €	825 €	4300 €
2 ^e année (BTS - initiale)	1000 €	3300 €	4300 €	472 €	4304 €	825 €	4300 €
3 ^e année (BBA - initiale)	1000 €	4300 €	5300 €	615 €	5305 €	1075 €	5300 €
4 ^e année (MBA - initiale)	1000 €	5300 €	6300 €	758 €	6306 €	1325 €	6300 €
5 ^e année (MBA - initiale)	1000 €	5300 €	6300 €	758 €	6306 €	1325 €	6300 €
Formation en alternance							
Coût 0 € de la formation (Car pris en charge par les OPCP)							

* Ces tarifs sont valables uniquement pour l'année scolaire 2022-2023. Ils sont susceptibles d'évolution pour les années scolaires suivantes. Des tarifs spécifiques sont applicables aux étudiants déjà inscrits à PSTM pour la réinscription en année supérieure.

NB : Pour toute inscription dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, les conditions financières sont celles transmises à l'entreprise d'accueil par la Direction Relations Entreprises - 13 rue Camille Desmoulins - 92300 Levallois-Perret, dès lors que l'étudiant est admis et qu'il a finalisé son inscription.

Dans le cadre de demande de financement type Fongecif, PSE, PDV, le montant est celui indiqué sur le devis personnalisé remis sur demande à admissions@pstm.fr

ZONE 2 - Pour les étudiants qui ne sont pas ressortissants d'un État membre de l'Espace Economique Européen ou qui n'ont pas leur résidence fiscale ou leur domicile principal dans la zone 1. (1^{re} acompte inclut des frais de préinscription d'un montant de 500€ « non remboursable » ainsi que des frais de scolarité d'un montant de 1000€ « remboursable selon les conditions des critères ».)

Formation initiale							
FRAIS DE SCOLARITÉ ANNUELS	ACOMPTE	1 ^{RE} MODALITÉ		2 ^E MODALITÉ*		3 ^E MODALITÉ*	
	pour les 3 modalités Versement à l'inscription	Règlement en 1 versement Solde en 1 versement 15 jours avant le 1er jour des cours	Montant total	Règlement en 4 versements pour les rentrées de septembre/octobre 4 Mensualités le 20 de chaque mois du 20/10/22 au 20/04/23	Montant total	Règlement en 4 versements pour les rentrées de janvier/février 4 Mensualités le 20 de chaque mois du 20/02/22 au 20/05/23	Montant total
1 ^{re} année (BTS - initiale)	500 €+1000 €	2800 €	4300 €	700 €	4300 €	700 €	4300 €
2 ^e année (BTS - initiale)	500 €+1000 €	2800 €	4300 €	700 €	4300 €	700 €	4300 €
3 ^e année (BBA - initiale)	500 €+1000 €	3800 €	5300 €	950 €	5300 €	950 €	5300 €
4 ^e année (MBA - initiale)	500 €+1000 €	4800 €	6300 €	1200 €	6300 €	1200 €	6300 €
5 ^e année (MBA - initiale)	500 €+1000 €	4800 €	6300 €	1200 €	6300 €	1200 €	6300 €
Formation en alternance							
Coût 0 € de la formation (Car pris en charge par les OPCP)							

Initiales de l'étudiant 6

* Ces tarifs sont valables uniquement pour l'année scolaire 2022-2023. Ils sont susceptibles d'évolution pour les années scolaires suivantes.
Des tarifs spécifiques sont applicables aux étudiants déjà inscrits à PSTM pour la réinscription en année supérieure.

NB : Pour toute inscription dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, les conditions financières sont celles transmises à l'entreprise d'accueil par la Direction Relations Entreprises - 13 rue Camille Desmoulins - 92300 Levallois-Perret, dès lors que l'étudiant est admis et qu'il a finalisé son inscription.

Dans le cadre de demande de financement type Fongecif, PSE, PDV, le montant est celui indiqué sur le devis personnalisé remis sur demande à admissions@pstm.fr

2 - COMMENT RÉGLER VOS FRAIS DE SCOLARITÉ ANNUELS ?

Modalité de paiement des frais de scolarité (cochez l'option retenue) : <input type="checkbox"/> 1RE MODALITÉ <input type="checkbox"/> 2E MODALITÉ <input type="checkbox"/> 3E MODALITÉ En cas de non-choix de modalité de règlement ou non-respect des conditions d'accessibilité à la 2e ou 3e modalité, la 1re modalité sera automatiquement affectée (cf. ci-dessous).
--

2.1- COMMENT RÉGLER VOS FRAIS DE SCOLARITÉ ANNUELS ?

Délai de paiement. Il est entendu que cette modalité est un règlement au comptant, terme à échoir, des frais de scolarité annuels. Ces derniers, déduction faite de l'acompte versé pour l'inscription, sont à régler en un seul paiement définitif, quinze (15) jours avant le premier jour des cours afin que l'étudiant soit considéré comme définitivement inscrit et éligible à la mise en œuvre du programme défini dans le présent dossier d'inscription.

Mode de paiement. Les moyens de paiement pour la 1re modalité (y compris pour l'acompte) sont les suivants :

- Paiement par chèque : si vous réglez par chèque bancaire ou postal, veuillez libeller le chèque bancaire ou postal à l'ordre du PSTM. N'oubliez pas d'inscrire au verso du chèque les nom, prénom et école de l'élève inscrit.
- Virement bancaire : n'oubliez pas de mettre le nom et le prénom de l'élève dans le libellé du virement (fournir le justificatif).

Coordonnées bancaires : LCL TITULAIRE DU COMPTE : PSTM IBAN : FR43 3000 2004 5600 0044 7012 S66 BIC-ADRESSE SWIFT: CRLYFRPP
--

- Paiement en espèces : règlement sur place à l'école selon les jours de permanence du comptable. Le paiement en espèces doit respecter la réglementation en vigueur et ne pas excéder, au total, 1 000 € pour un résident fiscal en France, et 15 000 € pour un résident fiscal à l'étranger.

Défaut de paiement (hors conditions de résiliation décrites à l'article « Résiliation »). À défaut de règlement dans les délais et échéances impartis, il sera appliqué de plein droit des pénalités de retard égales au taux par défaut prévu à l'article L.441-6 du code de commerce (taux BCE majoré de 10 points).

8 jours après 1re présentation d'une mise en demeure de payer adresser à l'Etudiant, PSTM se réserve le droit de suspendre l'accès de l'Etudiant aux programmes et infrastructures, jusqu'au paiement total des sommes dues (principal et accessoires), sans préjudice de la faculté de résilier le présent contrat dans les conditions ci-après.

Enfin, PSTM se réserve le droit d'user de tous les recours légaux mis à sa disposition pour recouvrer la totalité des sommes dues ainsi que tous dommages et intérêts.

3- ÉTUDES EN ALTERNANCE

Les contrats de professionnalisation sont possibles uniquement pour les candidats et cursus en alternance, éligibles. Pour toute inscription dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, les conditions financières sont celles transmises à l'entreprise d'accueil par la Direction Relations Entreprises - 13 rue Camille Desmoulins - 92300 Levallois-Perret, dès lors que l'étudiant est admis et qu'il a finalisé son inscription. D'après la réglementation en vigueur, les étudiants étrangers doivent désormais passer leur 1re année à étudier en formation initiale pour prétendre à ce dispositif.

La Direction Relations Entreprises peut assister gratuitement les Candidats dans leurs recherches et démarches actives ; ce support ne constitue en rien une obligation quelconque, y compris de placement en entreprise.

Jusqu'à la signature de la convention de formation, le candidat dispose du statut étudiant et doit s'acquitter de l'acompte à l'inscription.

La somme correspondant à l'acompte versé sera remboursée par l'école dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent la rentrée scolaire dès lors que la convention de formation est obligatoirement retournée signée et réceptionnée par la Direction Relations Entreprises au moins 8 jours avant la date de la rentrée scolaire.

Le candidat, sous statut étudiant, jusqu'à la date de début du contrat de professionnalisation, pourra être facturé prorata temporis des heures réalisées en formation initiale, selon la 2e ou 3e modalité tarifaire.

L'acompte versé à l'inscription sera déduit du montant de la facture totale. Si le solde de la facture est en faveur de l'étudiant, ce solde lui sera reversé dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent la date de début du contrat de professionnalisation. Si le solde est en faveur de l'école, l'étudiant aura trente (30) jours après la date de début du contrat de formation professionnelle pour s'en acquitter auprès de l'école.

En cas de rupture du contrat de professionnalisation, la poursuite de la formation se fera sous statut Etudiant.

Le candidat devra alors s'acquitter des sommes restantes dues, de la date de rupture jusqu'au dernier jour des examens, ceci selon la 2e ou 3e modalité tarifaire.

Il devra régulariser sa situation au regard de son statut étudiant. Il pourra également et sous sa responsabilité conclure un nouveau contrat de professionnalisation, dès lors que la durée restante du programme est supérieure à 6 mois.

En tout état de cause, il doit informer par courrier recommandé la Direction Relations Entreprises, au minimum quinze (15) jours avant la date d'effet de la rupture du contrat.

Initiales de l'étudiant		7
-------------------------	--	---

Pièces à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature dûment rempli :

- Une photocopie de votre pièce d'identité (en cours de validité), ou de votre passeport pour les étudiants étrangers ;
- Une photocopie de votre extrait de naissance (uniquement pour les étudiants étrangers) ;
- Deux photos d'identité récentes avec votre nom inscrit au dos (dont une sera collée sur la première page de ce dossier) ;
- Un Curriculum Vitae (CV) à jour ;
- Une lettre de motivation ;
- Une photocopie du diplôme du baccalauréat ;
- Une photocopie du dernier diplôme obtenu ou une attestation de réussite ainsi que tous les relevés de notes de l'enseignement supérieur. (Pour les étudiants étrangers, fournir une copie des relevés de notes originales et une traduction validée par les autorités consulaires.) ;
- Justificative de niveau de langue française (Pour les candidats, qu'ils soient ressortissants d'un pays ou résidents dans un pays où le français n'est pas la seule langue officielle, et les études secondaires ne se sont pas déroulées en français) ;
- Justificatif de paiement des frais de scolarité, par chèque à l'ordre de PSTM ou par virement (le RIB vous sera transmis sur demande par E-mail)

Adresse d'envoi ou de dépôt du dossier de candidature :

PSTM

À l'attention du Service Admission

13, rue Camille Desmoulins

92300 Levallois-Perret FRANCE

Tout dossier incomplet ou illisible ne sera pas pris en compte.

NB : pour les étudiants ne résidant pas en France, la procédure d'admission se déroule par entretien téléphonique. Dans ce cas, les éléments à joindre au dossier de candidature pour l'admissibilité sont à envoyer par courrier ou par mail.

Je soussigné(e) _____ certifie l'exactitude des informations indiquées dans ce dossier de candidature.

Date : _____

Signature de l'étudiant ou du Représentant légal (*)

Initiales de l'étudiant 8